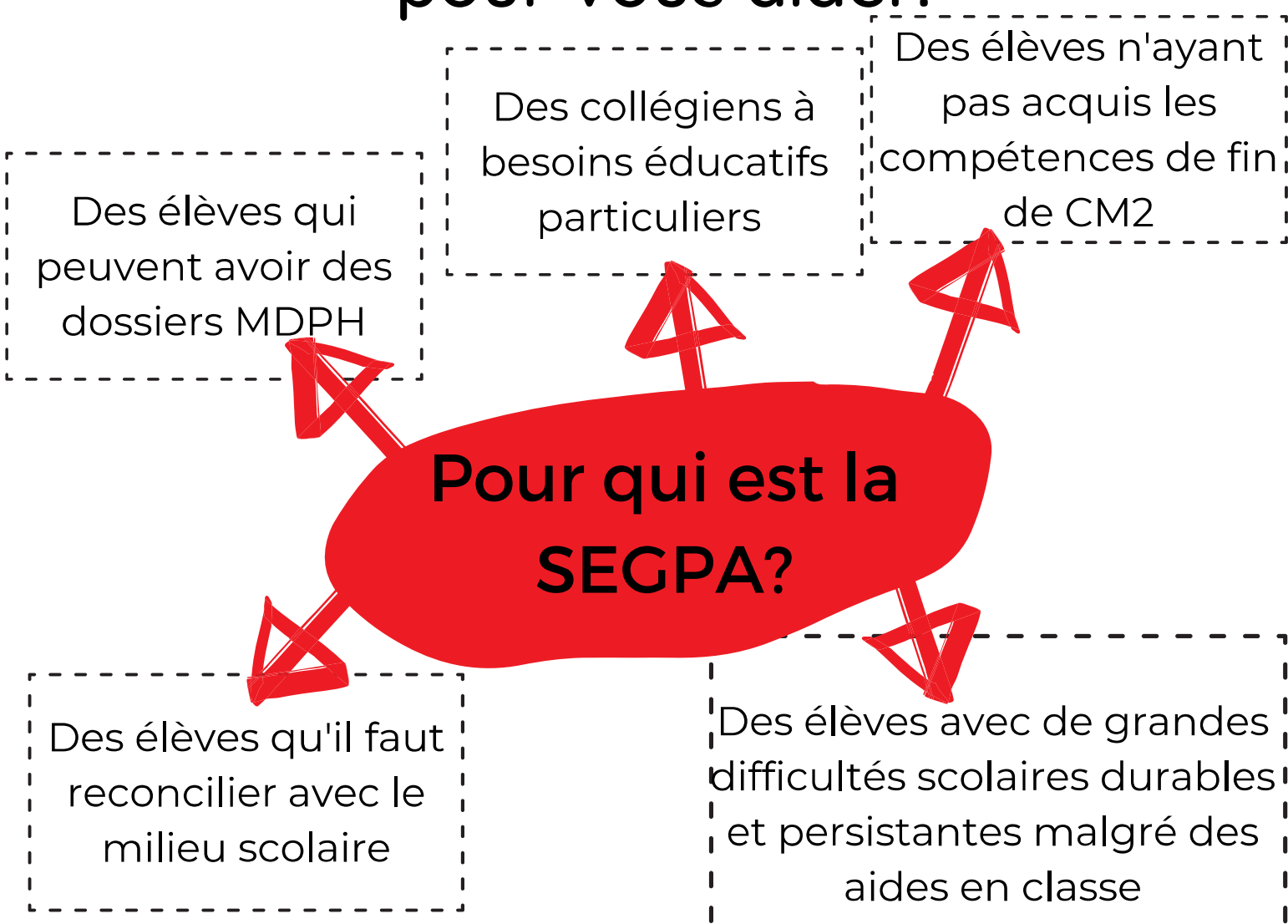


Orienter en SEGPA ... Quelques pistes pour vous aider.



L'orientation en SEGPA est un projet construit en lien avec l'élève et la famille amenant à un parcours professionnel



- Les élèves sont pré-orientés en 6e SEGPA.
- L'orientation en SEGPA n'est pas une sanction mais une possibilité de scolarisation adaptée.
- L'orientation en SEGPA ne se fait pas par manque de travail, pour absentéisme ou pour des problèmes de comportement
- Le redoublement n'est pas obligatoire pour aller en SEGPA



Orienter en SEGPA ... Quelques pistes pour vous aider.



Indicateurs pouvant aider à repérer ce profil d'élève



- Problèmes de compréhension récurrents(pas d'inférence, pas de compréhension globale de texte, pas d'accès au sens ...)
- Problèmes d'application de méthodes (techniques opératoires, règles de base en EDL)
- Difficultés de mémorisation malgré un travail fourni
 - Difficultés d'organisation spatio-temporelle
 - Manque de lexique pour accéder au sens ou à l'expression orale et écrite.



Des groupes de 16 élèves maximum

Une scolarité menant vers l'apprentissage ou le lycée professionnel

Des apprentissages adaptés au rythme de chaque élève

Qu'est-ce que la SEGPA?

6h d'atelier en 4e et 12h en 3e.

Atelier Hygiène
Alimentation et Service /
Atelier Habitat

Un enseignement orienté vers la professionnalisation avec des stages en 4e et en 3e en entreprise.

Comment orienter en SEGPA?

2 cas de figures

Via la Maison
Départementale des
Personnes Handicapées
(MDPH)

Via la Commission
Départementale
d'Orientation vers les
Enseignements Adaptés
(CDOEA)

En lien avec l'enseignant
réfèrent du secteur pour un
passage en Commission
des Droits et de
l'Autonomie des Personnes
Handicapées (CDAPH)

Après avoir alerté la famille
en CM1 des difficultés, il est
nécessaire de monter un
dossier en CM2.

Les dossiers doivent
être envoyés pour
janvier et sont traités
avant le mois d'avril en
commission.

Le dossier comporte un
bilan psychologique, une
évaluation pédagogique et
l'accord des 2 parents.

Après la SEGPA ... Que faire ?



Après la 3e, les élèves issus de SEGPA bénéficient d'une priorité sur l'ensemble des CAP par rapport aux élèves de l'enseignement général.
C'est une chance pour eux.



Formation sous statut scolaire dans un établissement régional d'enseignement adapté.

En EREA

Préparer un CAP

En apprentissage dans un CFA

En MFR

Formation en alternance sous statut scolaire. Il y a plus de périodes de stages que de classe.
Ou formation en apprentissage comme au CFA.

En lycée professionnel

Voie scolaire avec des périodes de stages plus longues qu'en SEGPA.

Formation avec un contrat de travail et un statut de salarié.

ATTENTION :
Il est indispensable de trouver un patron.



Les orientations MFR ou CFA sont "hors éducation nationale" il faut avoir dans les vœux un ou des lycées professionnels.

Et après le CAP ?

Les élèves peuvent enchaîner avec un deuxième CAP (en 1 an) voire même un BAC Pro.
Ils peuvent aussi entrer dans la vie active.